

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

11 mai 2018

Date d'affichage :

24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180517-DELIB180510-DE
Date de télétransmission : 23/05/2018
Date de réception préfecture : 23/05/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 10

OBJET : Site Gilbert Romme : mise à disposition d'un local de stockage au Rugby Club Riomois

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 2 mai 2018

Une partie des locaux de l'ancien atelier situé dans le bâtiment « Rallye » de l'ancien Lycée Gilbert Romme, avenue du 19 mars 1962, est actuellement vacante.

La Rugby Club Riomois a fait part de son besoin d'un local de stockage temporaire pour son matériel de musculation, dans l'attente de la construction d'une salle dédiée sur le site Emile Pons.

Il est donc proposé de mettre à disposition de l'association une surface d'environ 60 m² dans l'atelier désaffecté du bâtiment Rallye sur le site de l'ancien Lycée Gilbert Romme. L'association prendra en charge l'assurance des éléments stockés et des éventuels équipements de stockage.

Cette mise à disposition sera effectuée gratuitement et fera l'objet d'une convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la mise à disposition gratuite d'une surface de 60 m² dans le local atelier du bâtiment rallye du site Gilbert Romme, au Rugby Club Riomois, pour le stockage temporaire de son matériel de musculation,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL